



ALLEMAND : CERTIFICATION A2-B1, session 2019



➡ QU'EST- CE QUE LA CERTIFICATION A2-B1 ?

La certification A2-B1 est un diplôme reconnu internationalement et conduit sous la responsabilité des ministères de l'éducation nationale français et allemand (KMK). Il est valable toute une vie au même titre que le baccalauréat. Il permet d'attester de compétences en Allemand du niveau B1 (et A2 le cas échéant) et d'accéder par exemple à plusieurs concours d'état.

➡ POUR QUI ?

La certification sera proposée aux élèves de 3^e apprenant l'allemand.

➡ Où et QUAND ?

Les épreuves de compréhension écrite et orale, et d'expression écrite auront lieu le Jeudi 14 mars 2019 au matin au collège Le Racinay.

L'épreuve d'expression orale aura lieu entre le 18 février 2019 et le 29 mars 2019 au collège (dates précisées ultérieurement).

LES MODALITES

Les épreuves se déroulent en deux temps :

➡ épreuves de compréhensions orale et écrite et d'expression écrite :

| Epreuve | durée |
|---------------------------|------------|
| Compréhension écrite (CE) | 65 minutes |
| Compréhension orale (CO) | 35 minutes |
| Expression écrite (EE) | 60 minutes |

➡ épreuve d'expression orale d'une durée de 15 minutes

Partie 1 : Salutations + discussion libre avec le jury sur un sujet de la vie courante (5mn).

Partie 2 : Exposé du candidat sur un sujet choisi et préparé au minimum deux semaines avant l'épreuve (5 mn) + questions du jury (5 mn).